La Voix des Beffrois

Territoire Nord-Pas-de-Calais

APF France handicap

N°6
AVRIL 2019

P.6 ▸ DOSSIER

Legs et donations : penser à l'avenir

P.3 ▸ HANDIDON 2018

Des résultats encourageants !

P.10 ▸ PORTRAIT

Dorian Decarme, sportif et généreux !

KARINE LHÉMON

AGENDA

~ DU 7 AU 10 AVRIL

- **Séjour organisé suite à l'Opération château 2018** à Saint-Valéry-sur-Somme avec les groupes de Valenciennes et Maubeuge

~ 19 AVRIL

- **Sortie Villa Cavrois à Croix pour la métropole lilloise**

~ 25 AVRIL

- **Assemblée territoriale à Olhain**

~ 12 MAI

- **Sortie au Musverre à Sars-Poteries** organisée par les secteurs de Douai et Cambrai

~ DU 18 AU 25 MAI :

- **Fête du Sourire.** Des stands seront tenus pour aller à la rencontre du grand public. N'hésitez pas à vous renseigner !

~ 25 MAI

- **balade engagée à Lille**

~ 14 JUIN

- **sortie au parc Mosaïc** à Houplin-Ancoisne pour la métropole lilloise

~ 16 JUIN

- **journée mer à Hardelot** organisée par les secteurs de Douai et Cambrai

~ 26 JUIN

- **sortie mer à Malo-les-Bains** organisée par le secteur de Valenciennes

~ 29 JUIN

- **AG à Lille**

~ 6 JUILLET

- **Paralytipêche (concours de pêche à la truite** autour de l'étang La Sablière à Escautpont

GÉNÉROSITÉ ET PARTAGE, LES ESSENCES DE MA VIE..."

Selon les pensées du conférencier Sébastien Faure, « la générosité est le penchant qui pousse l'individu à secourir, à soutenir et à aider son prochain ; c'est une disposition à la bienfaisance et à la libéralité. ». C'est en cela que j'ai accepté d'introduire ce nouveau numéro de La Voix des Beffrois. Contribuer à un monde meilleur, à soulager la vulnérabilité, à tendre une main aux plus fragiles en offrant une partie de soi, c'est toutes ces raisons qui ont guidé mon choix. Je suis apaisé d'avoir pris la décision de transmettre, de mon vivant, une partie de mon patrimoine à APF France handicap. Le jour venu, je partirai tranquille, serein et heureux de laisser un peu de moi à tous ceux qui ont besoin d'attention et de bienveillance. Vous vous posez encore des questions, vous avez des doutes qui persistent ? Alors parcourez soigneusement le dossier de ce numéro qui vous donnera les informations pour préparer votre succession car cela ne doit pas rester un sujet tabou. Vous y trouverez des éclaircissements, des pistes de solution, des témoignages qui vous aideront à cheminer, sans aucun doute. Vous éprouverez certainement, tout comme moi, l'envie de rejoindre les Familles de cœur d'APF France handicap pour donner un vrai sens à votre existence et bien au-delà ! Et puisque c'est le combat mené au profit des personnes en situation de handicap qui nous réunit, vous apprécierez de suivre dans ce numéro les avancées des différentes revendications ainsi que les dernières initiatives de l'association sur le territoire Nord-Pas-de-Calais. Bonne lecture à vous tous !

Jean Wrobel,

UN BIENFAITEUR, FIER DE L'ÊTRE

APF France handicap

Bon d'adhésion 2019

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1 ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) — 47 €

OU

2 ☐ adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) — 25 €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2019

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même, votre adhésion sera gratuite si vous êtes âgé entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licencié Handisport. Pour en savoir plus sur ces offres, merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 01 40 78 27 06

* Votre adhésion (25 €) vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66% de son montant dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

L'adhésion est individuelle

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal ..... Ville .....

E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :

☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

Elections européennes 2019 – Inscription sur les listes électorales

Du 23 au 26 mai, les citoyens de toute l'Europe élisent leurs représentants au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats Membres de l'Union européenne.

En France, ce vote aura lieu le dimanche 26 mai pour élire nos 79 députés européens.

Avec la loi de réforme pour la justice, adoptée par le Parlement le 18 février 2019, les majeurs protégés ne pourront plus se voir supprimer leur droit de vote par le juge des tutelles. Il s'agit là d'une avancée substantielle, réclamée de longue date par APF France handicap, à nous de saisir cette opportunité ! Cela passe notamment par l'inscription sur les listes électorales dont la date limite est fixée au 31 mars 2019.

Les majeurs protégés bénéficient toutefois d'un délai supplémentaire, jusqu'au 16 mai 2019, au titre de la dérogation édictée au 5e point de l'article L30 du code électoral.

Pour en savoir plus au sujet de ces élections, sur les sites :

- de la Commission européenne (en version facile à lire) : https://europa.eu/europeanunion/about-eu/easy-to-read_fr
- « Toute l'Europe » : https://www.touteleurope.eu/
- du Parlement européen (campagne « Cette fois je vote ») : https://www.cettefoisjevote.eu/

Aux urnes, citoyens !

ERICK CATTEZ

À VOS AGENDAS !

L'assemblée territoriale aura lieu le 25 avril à Olhain et démarrera sur le rapport d'activité et le rapport financier. S'ensuivront ensuite des travaux sur les cinq axes du Projet Associatif 2018-2023. Pouvoir d'agir, pouvoir choisir : rendre les droits effectifs, être acteur d'une société inclusive et solidaire, s'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes, construire ensemble pour être plus forts, renforcer notre dynamique participative, travaux qui seront restitués l'après-midi.

La journée s'achèvera sur la présentation d'initiatives des structures APF France handicap du territoire.

Venez nombreux pour construire ensemble l'avenir !

HANDIDON 2018

DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS !

Plus de 34 632 euros ont été récoltés sur le territoire grâce à la campagne HandiDon 2018. La mobilisation des acteurs a permis une progression de 23,56 % par rapport à l'an passé. Un clin d'œil aux nombreux partenaires, notamment les établissements scolaires (lycées) et universitaires mais aussi les centres de formation qui se sont investis.

Le hasard des tirages au sort (départemental, régional et national), sous contrôle d'huissiers, a bénéficié à vingt personnes du Nord-Pas-de-Calais. À l'échelon national, le destin a permis à notre territoire de récupérer 13,33 % des lots mis en jeu. Notons que le sixième lot (une croisière en Méditerranée) a été décerné à une Nordiste.

La campagne s'est achevée sur le défi territorial, réunissant tous les acteurs afin de mettre en lumière les plus dynamiques, mais aussi les gagnants pour tisser de nouveaux liens et leur remettre leur lot. Une bonne centaine de personnes a répondu présent, permettant à APF France handicap d'exprimer sa gratitude à chacun.

Quel bonheur également d'avoir pu offrir des entrées pour Disneyland Paris à douze familles et quelques jeunes, soit au total cinquante personnes, lors de la journée dédiée à la remise des prix nationaux !

Pourquoi pas vous à l'occasion de la prochaine édition ?

CLAUDINE LEVRAY,
CHEF DE PROJET RESSOURCES

MÉTROPOLE LILLOISE

TRANSPOLE DEVIENT ILEVIA

CLAUDINE LEVRAY

Depuis fin janvier, le réseau de transports en commun Transpole est devenu Ilévia dans le but de marquer le renouvellement du réseau de transports en commun.
Désormais, composez le 03 20 40 40 40 pour être en relation avec les services Handipole.
Vous pouvez aussi communiquer par e-mail avec handipole@ilevia.fr

Face à ces changements, restons vigilants !

Pour faire suite à notre mobilisation du 26 septembre 2018 et pour continuer le combat d'une société accessible, nous sollicitons tous les utilisateurs des lignes de métro, tramway et bus mais aussi Handipole du territoire de la Mel (métropole européenne de Lille) afin de faire remonter les difficultés de circulation subies dans leurs déplacements (refus de prise en charge, retards, difficultés de passage au portique, inaccessibilité des quais, des véhicules, modifications d'itinéraire, annulation d'arrêt...).
Recensons les doléances et ensemble agissons pour la libre circulation !
Nous comptons sur vous !
dd.59@apf.asso.fr

CARNET

Décès

Le 16 janvier 2019 : Roger Ostende, beau-père de Danièle, retraitée de la délégation de Lille
Le 28 janvier 2019 : Florimond Hurez, adhérent bénévole sur le secteur de l'Avesnois
Le 31 janvier 2019 : Wladislawa Banasik, bienfaitrice de Roubaix

« Les pieds dans le plateau »

« Les pieds dans le plateau », c'est un projet mené par l'Antenne de Douai soutenu, dans le cadre d'une épreuve au baccalauréat, par quatre élèves du lycée Edmond-Labbé, dont Camille qui a tenu les rênes jusqu'à l'aboutissement.

CLAUDINE LEVRAY

Pas facile de permettre à un groupe de jeunes en situation de handicap, dont plusieurs se déplacent en fauteuil roulant, d'être accueillis sur un plateau télé ! Un fauteuil, pas de problème mais au-delà rien n'est prévu. La sécurité en est la première « excuse ». Ce projet s'est donc étalé sur trois ans. Et la persévérance a eu gain de cause !
C'est ainsi que les jeunes Douaisiens ont bravé les kilomètres jusque la capitale pour participer à un des enregistrements de l'émission *The Voice*. C'était presque un cadeau de Noël tombé du ciel puisque la date a été réservée à l'amorce des congés de fin d'année.

Un chauffeur de salle

Le groupe a découvert l'univers et l'ambiance de l'émission à mille lieux de ce que l'on peut percevoir derrière l'écran. Le public tout juste installé, c'est le chauffeur de salle qui fait son apparition sur le plateau pour se présenter avec la petite dose d'humour nécessaire pour détendre l'atmosphère. Ce chef d'orchestre de l'ombre dompte son public. Il est rodé. Au bord du plateau, en jean-baskets, il informe le public du déroulé de l'enregistrement et lui en explique les codes : quand applaudir, quand scander les « Oueh, oueh, oueh »... Et attention, interdiction formelle de huer les candidats pour ne pas les déstabiliser.
Quand les coaches arrivent sur le plateau, c'est le délire, l'effervescence, l'euphorie ! Jennifer, Mika, Soprano et Julien Clerc sont en osmose avec le public, si proches, si accessibles. Mika est même venu poser au milieu de notre groupe, un moment d'exaltation inespéré pour les jeunes, qui restera gravé dans les mémoires ! Même Nikos a manifesté, à l'égard du groupe, des petites attentions, très discrètes mais tellement touchantes ! Nous avons participé aux KO des candidats de Julien Clerc, candidats très talentueux malgré tout ! L'excitation reviendra devant l'écran de télévision en cherchant à se retrouver dans le public....
Une expérience hors du commun, soutenue par la PEEP du Douaisis, pour briser la routine du quotidien !

CLAUDINE LEVRAY, CHEF DE PROJET, ET CAMILLE DANTIN, BÉNÉVOLE

HOMMAGE

Émile Duvillier, l'un des plus engagés d'entre nous, nous a quittés

APF France handicap rend hommage à Émile Duvillier, pionnier institutionnel et inconditionnel du combat de l'association dans le Nord.

Émile Duvillier a été un maillon fort au sein de l'équipe associative de Tourcoing, entre son emploi de comptable et les visites à domicile des adhérents qu'il aimait rencontrer, les activités de l'association, ses cours d'orthophonie. À sa retraite, il a été délégué adjoint bénévole, aux côtés d'Isabelle Oliver, au sein de la délégation départementale.

Il avait une relation privilégiée avec les parents et leur transmettait l'espoir et la force de se battre pour leurs enfants grâce à son soutien. Acteur omniprésent des réunions, des réflexions, des manifestations apfiennes, il était en outre un organisateur hors pair de la Semaine nationale, et aussi, tout comme son épouse Irène, un quêteur fidèle.

Membre du groupe national des personnes ayant des difficultés d'élocution, il militait pour la prise en compte de la parole de ces personnes. Sa passion pour l'écriture l'a poussé à devenir le rédacteur en chef du magazine APF Nord *Pôle 59*. Souvent, il enregistrait les réunions pour ne rien oublier, à l'écriture, du moment présent.

Membre élu du premier conseil APF de département, instance de défense des droits des personnes en situation de handicap, doté d'une empathie incroyable, il comprenait et soutenait les difficultés des autres avec beaucoup d'émotion. Sa témérité n'avait d'égal que son amour pour rendre visite à son épouse hospitalisée malgré les nombreuses heures de transport. Ses fous rires communicatifs et sa ténacité resteront gravés dans nos mémoires. Émile était engagé corps et âme pour l'association.

> **Ses fous rires communicatifs et sa ténacité resteront gravés dans nos mémoires. Émile était engagé corps et âme pour l'association**

Adhérents, bénévoles, salariés, tous ceux qui l'ont côtoyé sont ravis d'avoir partagé un bout de son chemin. Émile restera dans le jardin du souvenir des pionniers d'APF France handicap.

SES NOMBREUX AMIS ASSOCIATIFS

↗ TÉMOIGNAGE

CLAUDE THYLIS : « ON LE SURNOMMAIT FINE PLUME »

L'écriture, à défaut de paroles, ou la juste compensation du handicap… Les premiers pas de l'APF dans le Nord, un départ novateur, ont été marqués par l'édition de son propre journal *Pôle 59*, la logique même. L'écriture publiée, l'aboutissement d'un hobby, grâce à mes vingt ans au comité de rédaction de *Pôle 59*. Période de contacts et de rencontres, dont celle d'Émile Duvillier.

Ma rencontre avec Émile « Fine Plume », comme on se plaisait à l'appeler en délégation, laissera en moi une trace indélébile. Une trace du passage en force lorsque le handicap vous rétrécit le chemin. Gérer le fait de ne pouvoir être compris n'est pas simple, et pour lui cela ne faisait qu'amplifier sa volonté de surmonter son handicap.

Pure coïncidence : notre « Fine Plume » s'en est allé alors que *Pôle 59* a laissé sa place à *La Voix des Beffrois*.

À tous ceux qui l'ont connu, mais surtout tous ceux et celles qui lui ont permis ces quatre-vingt-dix années de vie intense, Émile de là-haut continuera à donner la force de refuser le handicap.

CLAUDE THYLIS

LEGS ET DONATIONS : PENSER À L'AVENIR

« la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ». (Albert Camus).

Vous voulez préparer votre succession? En rédigeant un testament vous vous assurez que le patrimoine que vous laissez sera utilisé selon votre volonté.

KARINE LHÉMON

Si vous n'avez pas d'héritiers légaux et vous n'avez pas fait de testament, votre patrimoine ira à l'état. Choisir une organisation qui se bat pour le bien-être et les droits des générations futures est un moyen extraordinaire de permettre à votre générosité de durer au-delà de votre propre vie et ainsi écrire une des plus belles pages de votre existence.

Devenir légataire de l'APF

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à APF France handicap, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap !

- Le legs est une disposition faite par testament par laquelle vous transmettez tout ou partie de vos biens, il ne prend effet qu'après le décès. Jusqu'à votre dernier jour, vous conservez la propriété de vos biens et en disposez. Vous pouvez le modifier ou l'annuler à tout moment.
- La donation est un geste notarié, qui vous permet de donner un bien ou une somme d'argent de façon irrévocable à l'association. L'acte prend effet immédiatement, et vous permet de financer nos actions sans attendre.
- Il vous est possible de Pour désigner APF France handicap comme bénéficiaire de tout ou partie de votre assurance-vie, il vous suffit pour cela de faire apparaître l'association sur votre contrat, modifiable à tout moment.

LE TÉMOIGNAGE DE CÉCILE ET JEAN

SUR LE MÊME CHEMIN, MAIN DANS LA MAIN

CLAUDINE LEVRAY

Résidant respectivement à Nœux-les-Mines et Bully-les-Mines, Cécile et Jean sont amis depuis de nombreuses années. Après une période de veuvage de seize ans pour Cécile et de sept ans pour Jean, ils ont décidé d'unir leur vie. En effet, grâce aux convictions et à la persévérance de Jean, Cécile a compris qu'ils seraient heureux ensemble, dans le partage. Mais leur bonheur ne serait comblé si, après eux, une partie d'eux-mêmes, ne pouvait permettre à d'autres d'accéder au bonheur.... Cécile qui a toujours vécu à côté d'un foyer APF France handicap a très vite ressenti l'envie et le besoin de tendre la main aux personnes en situation de handicap. Elle a porté son affection à un résidant comme une maman la porte à son enfant. Et c'est ainsi que tout naturellement elle a souhaité apporter régulièrement une aide financière à l'association. C'est tout aussi naturellement qu'elle a guidé Jean vers la transmission d'une partie de son patrimoine. Empathie, compassion et bienveillance sont les maitres-mots qui animent l'existence de ce généreux couple. L'altruisme est la définition idéale de leur philosophie de vie ! Quel bonheur que leur destin ait croisé la route de l'association ! APF France handicap les remercie sincèrement et continuera de les accompagner dans le plus grand respect de leur volonté.

Vous avez une question, un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

Contactez-nous :

APF France handicap
Direction territoriale Nord/Pas-de-Calais
231 Rue Nationale
59000 LILLE
03.20.57.99.84
dd.59@apf.asso.fr

APF France handicap

Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

DON EN CONFIANCE

❑ Je souhaite recevoir votre brochure **Legs, Donations & Assurances-Vie.**

❑ Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez m'appeler :

❑ Mme ❑ M. ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ..... E-Mail (facultatif) .....

↗ LE TÉMOIGNAGE DE JACQUELINE

À DUNKERQUE, LA SOLIDARITÉ S'INSCRIT DANS LE MARBRE

La générosité n'est pas seulement la solidarité du porte-monnaie, c'est aussi la solidarité de l'âme ; c'est comprendre non seulement les souffrances physiques et matérielles, mais aussi les souffrances morales de ceux qui sont autour de nous, et chercher à les alléger par notre courage et notre énergie. Que de misères pourraient être soulagées si les hommes savaient être généreux ; tout ceci caractérise merveilleusement bien l'état d'esprit de Jacqueline et Robert (aujourd'hui décédé).
Concerné lui-même par des difficultés motrices depuis sa naissance puis touché par la poliomyélite à l'âge de 35 ans, Robert a souhaité côtoyer d'autres personnes et surtout apporter son soutien à cette noble cause du handicap. C'est ainsi que son dynamisme et son dévouement l'ont guidé vers APF France handicap, association à laquelle il a consacré une bonne trentaine d'années en tant que bénévole actif pour les excursions, différentes sorties et surtout les collectes des Journées Nationales.
Marqués par cet engagement empreint d'une grande générosité,

CLAUDINE LEVRAY

Jacqueline et Robert ont souhaité faire une donation pour laisser une trace indélébile d'un soutien durable et sans faille.
Une façon très respectable d'écrire une des plus belles pages de son existante...
Très touchée, APF France handicap exprime sa profonde gratitude.

↗ VRAI OU FAUX ?

❱ J'ai des enfants, donc je ne peux pas léguer une partie de mon patrimoine à une association.

Faux. Une part de votre patrimoine revient de droit à vos enfants ou, à défaut, à votre conjoint, il s'agit de la « réserve héréditaire ». Mais vous pouvez destiner à une autre personne ou à l'association de votre choix la part restante appelée « quotité disponible ». Sans enfant ni conjoint, vous disposez librement de la totalité de votre patrimoine.

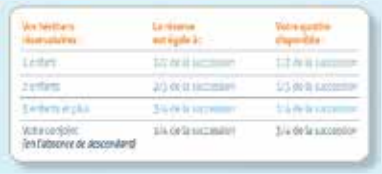

❱ Je n'ai pas d'enfants ni d'autres héritiers, mon patrimoine reviendra à l'État à mon décès.

Vrai. Si vous n'avez pas rédigé de testament et que vous n'avez pas d'héritiers jusqu'au sixième degré, vos biens reviendront alors à l'État.

❱ Je choisis de léguer à un proche ou un ami et de lui éviter des droits de succession par le biais d'APF France handicap.

Vrai. Si vous souhaitez soutenir les actions d'APF France handicap après votre décès, une autre option s'offre à vous en désignant APF France handicap comme légataire universelle et en lui demandant de délivrer un legs particulier « net de frais de droits » à un proche ou ami(e).
Cela présente plusieurs avantages :
- Votre proche ou ami(e) peut toucher, simplement, une somme d'argent ou un autre bien que vous aurez déterminé dans votre testament- Il ou elle pourra recevoir une somme plus importante au final que celle qu'il aurait touchée si vous n'étiez pas « passé » par l'APF France handicap (dans le cas de droits de succession entre 45 et 60 %)
- Une partie de votre patrimoine, au lieu de revenir à l'État sous forme de droits de succession, revient à APF France handicap et permettra de financer des actions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.
Les frais de notaire seront réglés par APF France handicap qui paiera « à la place » de votre proche ou ami(e) les droits de succession sur la somme que vous lui destinez, mais uniquement sur cette somme. APF France handicap est en effet exempte de droits de succession sur la part qui lui revient.

❱ Je peux changer mon testament plusieurs fois.

Vrai. De votre vivant, vous avez la liberté de changer d'avis. Votre situation personnelle et votre environnement évoluent, il est naturel que vous puissiez modifier des dispositions qui ne s'exécuteront qu'à votre décès.

❱ Je peux désigner APF France handicap comme bénéficiaire de mon contrat d'assurance-vie ?

Vrai. APF France handicap est habilitée à percevoir les fonds d'un contrat d'assurance-vie, sans avoir à payer de droits de succession. Il vous suffit d'inscrire dans la clause bénéficiaire « APF France handicap – 17 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS » et de préciser le département si vous souhaitez que cela reste localement.

EXEMPLE *(pour un legs avec des droits de succession de 60%, sans application d'abattement particulier)*

Vous avez un patrimoine à léguer de 100 000 € (actif net)	Ce que l'Etat prélève en droits de succession *(dans la tranche à 60%)*	Ce qui revient au final à votre proche ou ami(e)	Ce que vous léguez à l'APF
Option 1 : Vous léguez tout le patrimoine à votre proche/ami(e)	60 000 €	40 000 €	0 €
Option 2 : Vous désignez l'APF comme légataire universelle et lui demandez de reverser à votre proche/ami(e) un legs particulier de 45 000€ par exemple	27 000 €	45 000 €	28 000 €

Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, Claudine LEVRAY est à votre écoute en toute confidentialité et sans engagement de votre part pour :

- ❱ vous accueillir en délégation APF France handicap proche de chez vous dans le Nord Pas-de-Calais :
- ❱ vous renseigner sur les projets locaux
- ❱ entretenir un lien simple et chaleureux avec les bienfaiteurs qui le souhaitent
- ❱ vous proposer un modèle de testament
- ❱ vous soutenir pour son enregistrement
- ❱ vous transmettre les coordonnées de notaires connus d'APF France handicap

CLAUDINE LEVRAY,
CHARGÉE DES RELATION AVEC LES BIENFAITEURS

Direction Territoriale APF France handicap Nord/Pas-de-Calais :
03.20.57.99.84 - dd.59@apf.asso.fr

UN PARTENARIAT RENOUVELÉ ET ENRICHI AVEC L'ESCAP

Suite au succès de la première édition qui s'est achevée par une remise de chèque le 13 novembre dernier au Sessad de Saint-Omer, notre partenariat avec l'Escap (Ensemble scolaire catholique audomarois polyvalent) a été reconduit. Cette décision a été prise à l'occasion de ces retrouvailles par l'équipe de l'Escap.
Nous tenons à remercier Anne-Charlotte Levray en sa qualité de directrice et toute son équipe pour la confiance renouvelée.
Déjà engagée dans les préparatifs de la prochaine édition, la team APF France handicap 62 (mouvement associatif et établissements), dans la poursuite de cette dynamique, est en train de plancher et de concocter une ribambelle de nouveautés pour les collégiens et les lycéens : ateliers de sensibilisation, mises en situation ludiques, défis sportifs, débats / échanges...
Pour rappel, l'ambition de cette journée, avec comme fil rouge la pratique du sport, est de modifier les *a priori* et les regards sur le handicap favorisant naturellement le bien vivre ensemble.
Rendez-vous le 16 mai prochain, à la base de canoë de Saint-Omer, pour un concentré de solidarité et de souvenirs.

PERRINE ANQUEZ,
CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS ASSOCIATIVES

CARNET

Décès

Le 20 décembre 2018 : Olivier DERUY, adhérent résidant du foyer de vie APF «Résidence Espace» de Nœux-les-Mines et ancien élu du CAPFD
Le 21 février 2019 : André Quinet, ancien délégué départemental de la délégation du Pas-de-Calais au sein de laquelle, avec son épouse, ils ont œuvré pour l'intérêt des personnes en situation de handicap et développé la vie associative.

Jardiner pour cultiver le lien social

Notre projet est né d'une rencontre entre les élèves de l'école de la deuxième chance et les usagers de l'accueil de jour Le Triolet de Liévin.

Fabriquer des carrés potagers au cœur de la structure par des élèves ayant subi pour la majorité d'entre eux des ruptures scolaires, et par les personnes en situation de handicap ayant de l'expérience et des connaissances dans le bois, fut une bonne leçon de vie. Des échanges et des relations particulières ont émergé. Ces rencontres ont fait naître chez certains d'entre eux une valorisation de leurs compétences, de leurs savoirs, et tout particulièrement chez Jean-Marc...

L'épanouissement de Jean-Marc

Usager de l'accueil de jour depuis 2016 et ayant une expérience de travail adapté, Jean-Marc a pu se révéler et s'épanouir dans ce projet. À son arrivée à l'accueil de jour, il lui a fallu un peu de temps pour trouver ses nouveaux repères car il est passé du statut de travailleur à celui d'usager avec un accompagnement tout particulier. Continuant son activité à l'Esat, il a débuté son second mi-temps à l'accueil de jour pour assurer une transition plus sereine. Son investissement dans les différents ateliers a été immédiat, exprimant clairement le besoin de travailler, de se rendre utile. Ensuite, il a quitté définitivement l'Esat situé dans le Nord pour intégrer Le Triolet à temps plein, nécessitant un changement de domicile pour se rapprocher de l'accueil de jour. Quel parcours !
L'épanouissement personnel de Jean-Marc dans ce projet a fait naître auprès de certains jeunes de l'établissement scolaire partenaire l'envie de se consacrer aux métiers du social. Cette initiative a permis de mettre en lumière les capacités et les possibilités des personnes en situation de handicap. L'implication et la volonté de bien faire de Jean-Marc ne sont plus à démontrer.
Aujourd'hui, l'accueil de jour s'oriente vers un nouveau projet avec l'école du quartier, une classe de cours préparatoire avec laquelle Jean-Marc participe de façon très active à la transmission de ses connaissances en jardinage.

SYLVIE TASSEZ,
RESPONSABLE DE L'ACCUEIL DE JOUR « LE TRIOLET »

La galette des Rois, un prétexte pour se retrouver et se régaler

Pour démarrer l'année dans une ambiance conviviale, les différents groupes du département se sont réunis autour de la traditionnelle galette des Rois.

Une trentaine d'adhérents venus de Saint-Omer, Lens, Béthune et Arras ont exprimé l'envie de participer à ce moment de partage et de rencontre au Centre socio-culturel Vachala de Lens au sein duquel une salle était mise à disposition gracieuse de l'association. Un clin d'œil est également adressé au Centre Leclerc de Nœux-les-Mines en remerciement des succulentes galettes offertes pour l'occasion.

Alexis et Guy étaient ravis de retrouver des amis mais aussi d'avoir l'opportunité de tisser de nouveaux liens et d'enrichir leur réseau. Tous deux disent s'être régalés et souhaitent que ce type de regroupement se renouvelle plus souvent. Nathalie, Vincent et Laurence ont apprécié l'ambiance et espèrent également pouvoir revivre ces moments de partage. Meriem quant à elle souligne la richesse des échanges qui permettent de mieux se connaître et d'exprimer des souhaits et attentes pour impulser des initiatives et préparer ensemble l'avenir. Tous ces témoignages confortent l'association dans ces démarches basées sur le lien social, la rupture de l'isolement, le partage et la solidarité.

APF France handicap se satisfait pleinement de permettre ces sympathiques rencontres et s'engage à cultiver ces envies de partage....

SÉVERINE VANTOUROUX,
SECRÉTAIRE DES ACTIONS ASSOCIATIVES

↗ ARTOIS

UNE PLATEFORME POUR AMENER DES JEUNES VERS L'EMPLOI DURABLE

La Plateforme d'inclusion professionnelle Artois est un dispositif qui répond à un appel à projet financé par l'Europe dans le cadre du FSE-IEJ (Fonds social européen - Initiative pour l'emploi des jeunes). Située dans les locaux de l'IEM de Liévin, elle a démarré en janvier 2016 et entame actuellement sa troisième édition.

Elle a pour objectif d'accompagner des jeunes en situation de handicap (tout handicap) âgés de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi sur le territoire de Lens, Arras, Béthune avec comme critère d'éligibilité d'être NEET (ni en emploi, ni en école, ni en formation, ni en stage).

Le but est d'amener ces jeunes vers l'emploi durable en priorisant le contrat d'apprentissage, mais aussi les CDI, CDD, l'intérim, la formation professionnelle, le service civique ou l'orientation en Esat.

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire garantissant des compétences diverses.

La plateforme a conventionné avec plusieurs partenaires : Agefiph, ville de Liévin, Structures APF, Cap Emploi et convention Cheops, C-RNT APF, Pole Emploi, Mission locale Lens-Liévin, Apei de Lens, Avenir Pro 62.

L'accompagnement se réalise sur rendez-vous individuel, mais propose également des modules de groupe pour travailler les freins à l'emploi en mettant en place des ateliers mobilité, confiance en soi, connaissance du monde du travail, gestion d'un compte en banque. Un véritable atout pour l'avenir des jeunes en situation de handicap !

MARIE-CLAUDE WITCZAK,
CADRE RESPONSABLE DE L'IEM DE LIÉVIN

UNE AVANCÉE

DES DROITS À VIE

Actuellement, quel que soit le handicap, le bénéficiaire de certains droits doit en demander le renouvellement régulièrement. Leur durée d'ouverture varie d'un à vingt ans selon l'évaluation faite par l'équipe pluridisciplinaire.

Des efforts ont été faits ces dernières années pour allonger les durées entre deux renouvellements. Néanmoins, les personnes handicapées doivent régulièrement justifier de leur handicap.

Dans ce contexte, des décrets ont été publiés fin 2018 afin de permettre l'attribution de droits à vie aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement, tels que : l'allocation adulte handicapé (AAH) pour les personnes dont le taux d'incapacité est égal ou supérieur à 80 %, la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) et la carte mobilité inclusion (CMI).

Par ailleurs, pour simplifier le parcours des parents, l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap (AEEH) sera attribuée jusqu'aux 20 ans de l'enfant pour ceux dont le handicap n'a pas d'évolution favorable. Pour le plus grand nombre, les droits seront attribués en correspondance avec les cycles scolaires.

N'hésitez pas à faire valoir ces nouveaux droits pour vous soulager dans vos renouvellements !

La Voix des Beffrois
Publication de la direction territoriale Nord-Pas-de-Calais de l'Association des paralysés de France - 231 rue Nationale, 59000 Lille - tél. 03 20 57 99 84 - **Directrice de publication :** Bénédicte Leclercq - **Rédactrice en chef :** Bénédicte Leclercq. **Éditeur :** Bayard Service, PA du Moulin, allée H. Boucher, BP 60090, 59874 Wambrechies Cedex - Tél. 03 20 13 36 60 - www.bayard-service.com. **Secrétaire de rédaction :** Cécile Aubert - Textes et photos : droits réservés - **Contact publicité :** Bayard Service Régie - Tél. : 03 20 13 36 70 - Impression : Offset Impression (Pérenchies). Dépôt légal : à parution - ISSN : 2608-7863

DORIAN DECARME

Un sportif qui s'engage pour les autres

Dorian Decarme est atteint d'une amyotrophie spinale infantile de type 3. En dépit de cette maladie génétique rare (qui se caractérise par une faiblesse musculaire), il est aujourd'hui un grand sportif.

Grâce à son courage, ses entraînements et sa détermination, il a été repéré par la commission boccia de l'équipe de France

Sportif dans l'âme, Dorian a testé plusieurs sports depuis son plus jeune âge : le tir à l'arc, le foot-fauteuil et la boccia. Il a débuté le foot-fauteuil et la boccia dans un établissement spécialisé pendant ses années de lycée et s'est de suite engagé sur les compétitions, au niveau départemental, régional et enfin national.

Pendant ses quatre ans de pratique, il a participé à son premier championnat de France de Boccia paralympique à Marseille en 2010. Contraint de suspendre le sport pendant ses trois années d'étude, il a retrouvé le chemin des terrains poussé par son ancien entraîneur en 2013. Depuis, il n'a jamais cessé de jouer à la boccia.

Il préside le Boccia Club Calais

Dans une volonté de partage et pour permettre aux personnes en situation de handicap, notamment moteur, la pratique de la boccia, Dorian a créé l'association Boccia Club Calais qu'il préside. Depuis 2014, il a participé à tous les championnats de France et a décroché quatre titres de champion de France et un titre de vice-champion dans sa catégorie.

Grâce à son courage, ses entraînements et sa détermination, il a été repéré par la commission boccia de l'équipe de France. Et aujourd'hui, Dorian fait partie intégrante de cette équipe paralympique qui lui a permis de participer, en 2018, à différentes compétitions internationales avec l'équipe de France : en Espagne, en Sardaigne et en Croatie.

Très engagé dans le mouvement handisport de sa région, Dorian s'investit beaucoup bénévolement ; il est notamment élu au Comité départemental handisport du Pas-de-Calais et au Comité régional des Hauts-de-France.

Dorian a fait le choix de rejoindre APF France handicap pour aider à défendre les droits des personnes en situation de handicap. Il souhaite également s'investir dans les actions de sensibilisation pour changer le regard sur le handicap.

PERRINE ANQUEZ,
CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS ASSOCIATIVES

Contester une décision de la MDPH : ce qui a changé

Depuis le 1er janvier 2019, les Tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) ont disparu. Aujourd'hui, pour contester une décision de la Maison départementale des personnes handicapées, il y a trois procédures distinctes…

– Vous pouvez faire une demande de conciliation.

Pourquoi ? Donner plus d'information et demander plus d'explications sur la décision de la CDAPH.

Comment ? En adressant un courrier de demande de conciliation accompagné d'une copie de la décision contestée au directeur de la MDPH.

Quand ? Au plus tard dans les deux mois à compter de la réception de la notification.

Le conciliateur établira un rapport présenté à la CDAPH qui prendra une nouvelle décision.

Palais de justice de Lille.

Si cette dernière ne vous convient pas,

– Vous devez adresser à la CDAPH un recours administratif préalable obligatoire (Rapo).

Pourquoi ? Exprimer votre désaccord avec la décision et demander une réévaluation par la CDAPH.

Comment ? Adresser un courrier en recommandé avec accusé de réception justifiant les raisons du désaccord au président de la CDAPH, en joignant une copie de la décision contestée et toutes nouvelles pièces utiles.

Quand ? Au plus tard dans les deux mois à compter de la réception de la notification.

Si la MDPH ne répond pas à votre Rapo dans un délai de deux mois après l'envoi du recommandé : cela équivaut à une décision implicite de rejet de sa part, c'est-à-dire qu'elle ne reviendra pas sur sa décision.

Si le Rapo est rejeté, vous avez deux mois pour…

– Faire une demande de recours contentieux.

Pourquoi ? Exprimer son désaccord et demander un nouvel examen par un tribunal.

Comment ? Envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception au :

- Tribunal administratif pour la RQTH, l'orientation professionnelle et la Carte mobilité inclusion mention « Stationnement ».
- Tribunal de grande instance pour la Carte mobilité inclusion mention « Invalidité » ou « Priorité », l'AEEH et ses compléments, l'AAH, le complément de ressources, l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP), l'Allocation compensatrice pour frais professionnels, Assurance vieillesse des parents au foyer, la PCH, l'orientation scolaire, l'Auxiliaire de vie scolaire (AVS), l'orientation en établissement et services médico-sociaux.

Quand ? Au plus tard dans les deux mois à compter de la réception de la notification.

Il n'est pas obligatoire de faire appel à un avocat. Il est conseillé de suivre un modèle de courrier au Tribunal de grande instance car il doit contenir impérativement les éléments suivants, sous risque de voir votre demande rejetée : nom, prénom, profession, domicile, nationalité, date et lieu de naissance du demandeur. Joindre la copie de votre courrier de saisine, des notifications et toutes pièces supplémentaires que vous jugerez utiles. Vous recevrez une convocation par écrit quinze jours avant la date d'audience, à laquelle un représentant de la MDPH sera également convoqué.

Participez à la Balade engagée !

Le bénévolat fait son festival le samedi 25 mai de 14 heures à 23 heures sur l'esplanade du Champ de Mars.

Les bénévoles s'engagent activement et fidèlement à nos côtés, et nous sont indispensables pour soutenir nos missions de rupture de l'isolement des personnes en situation de handicap, de défense et de revendication de leurs droits, et de sensibilisation à la différence.

Pour les remercier et attirer de nouveaux engagés autour du « vivre et agir ensemble », APF France handicap s'unit à la Croix-Rouge française et aux Petits Frères des pauvres pour organiser la Balade engagée le 25 mai à Lille. L'occasion de fêter tous les bénévoles, et de communiquer auprès du grand public sur les actions des trois associations et sur les nombreuses missions de bénévolat proposées sur la métropole lilloise et plus largement sur tout le Nord-Pas-de-Calais.
Ce festival du bénévolat va s'orchestrer autour de cinq thématiques : isolement des aînés, handicap, précarité, migrants et fraternité, mises en lumière de différentes manières :

- **une « place » de l'engagement**, un espace convivial qui permettra la rencontre entre bénévoles et les échanges, autour d'un verre, avec le grand public venu pour la manifestation, ou encore les badauds en promenade ;
- **des animations instructives et ludiques**, pilotées par les bénévoles, permettant d'illustrer le quotidien des personnes en situation de handicap, des aînés, des exilés et des précaires : parcours d'accessibilité en fauteuil, simulateur de vieillissement, réalité virtuelle migrants, vesti-boutique, démonstration de Handidanse…
- **une exposition de portraits** d'une trentaine de bénévoles engagés ;
- **des parcours-spectacles** originaux, tous publics (cirque, théâtre de rue, danse, acrobaties, jonglerie, musique…) ;
- **un bal guinguette**, symbole de la douceur de vivre, pour terminer joyeusement la journée !

Réservez d'ores et déjà votre après-midi du 25 mai !

ANNE MUCHEMBLED,
CHEF DE PROJET VIE ASSOCIATIVE